

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

N° 200-17-009506-080

**SAVOIR-FAIRE LINUX INC.,**

Demanderesse;

c.

**RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC,**

Défenderesse;

-et-

**FOURNITURE ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC,  
DIVISION DU CENTRE DES SERVICES  
PARTAGÉS DU QUÉBEC**

-et-

**MICROSOFT LICENSING GENERAL PARTNERSHIP**

-et-

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC.**

Mis en cause.

INTERROGATOIRE AU PRÉALABLE  
DE LA PART DE LA MISE EN CAUSE  
MICROSOFT LICENSING GENERAL PARTNERSHIP  
LE 16 MAI 2008  
(CYRILLE BÉRAUD)

COMPARUTIONS :

**M<sup>e</sup> MARC-AURÈLE RACICOT,**  
procureur de la demanderesse;  
(V/D: M-08-011)

**M<sup>e</sup> LOUIS ROBILLARD,**  
procureur de la défenderesse;

**M<sup>e</sup> CLAUDE JEAN,**  
procureur de la mise en cause Fourniture et Ameublement du  
Québec;  
(V/D: 208165)

**M<sup>e</sup> KARIM RENNO,**  
procureur de la mise en cause Microsoft Licensing General  
Partnership;  
(V/D: 1109 757)

**M<sup>e</sup> FRÉDÉRIC MAHEUX,**  
procureur du mis en cause Procureur général du Québec.  
(V/D: 2008-000379)

I N D E X

	Page
CYRILLE BÉRAUD	
Int. (M <sup>e</sup> Renno) . . . . .	4

\* \* \* \* \*

LISTE DES ENGAGEMENTS

	Page
N° 1:      Vérifier les registres télé- phoniques et indiquer la date à laquelle le témoin a eu la discussion avec monsieur Nadeau, si c'est possible, et fournir l'extrait pertinent des registres téléphoniques. . . . .	7
N° 2:      Fournir copie des articles traitant de la problématique du logiciel libre et l'absence de processus d'appel d'offres . . . .	20
N° 3:      Fournir une liste des administrations publiques qui utilisent majoritairement du logiciel libre . . . . .	28

LISTE DES ENGAGEMENTS (SUITE)

	Page
N° 4: Fournir le nombre de postes, qui ont été réalisés, par Savoir-Faire Linux, en date d'aujourd'hui, de migration de logiciel Microsoft au logiciel libre . . . . .	31
N° 5: Fournir la liste complète des organisations gouvernementales provinciales avec qui la demanderesse a des ententes et une description de ce qui est fait pour ces organismes gouvernementaux provinciaux . . . .	41

\* \* \* \* \*

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 4 -

1 L'an deux mille huit, ce seizième jour du mois  
2 de mai, a comparu :

3 **CYRILLE BÉRAUD,**  
4 LEQUEL, après avoir affirmé solennellement, de  
5 dire la vérité, dépose et dit:

6 **LE STÉNOTYPISTE :**

7 Q Votre nom, s'il vous plaît?

8 R Cyrille Béraud.

9 Q Votre adresse, monsieur Béraud?

10 R 669, Wiseman, à Montréal.

11 Q Votre fonction ou occupation?

12 R Président.

13 Q Et votre date de naissance?

14 R Trente et un (31) mars mil neuf cent soixante-  
15 deux (1962).

16 Q Je vous remercie.

17 **INTERROGÉ PAR M<sup>e</sup> KARIM RENNO**

18 pour la mise en cause Microsoft :

19 Q Bonjour, monsieur Béraud!

20 R Bonjour, maître Renno!

21 Q Comme vous savez, je représente Microsoft  
22 Licensing General Partnership.

23 J'ai quelques questions à vous poser. Si  
24 mes questions vous apparaissent moins que  
25 limpides, sentez-vous très à l'aise de

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 5 -

1 m'interrompre ou de me demander de reformuler,  
2 ça me fera plaisir.

3 J'aimerais toucher sur certains points,  
4 là, dont vous avez discuté.

5 D'abord, je vous demanderais de prendre la  
6 pièce R-13, qui est la lettre de la Régie des  
7 rentes, datée du vingt-quatre (24) janvier deux  
8 mille huit (2008).

9 R ...

10 Q Alors, je présume que vous avez bien reçu cette  
11 lettre-là, puisque vous l'avez produite en  
12 preuve; c'est exact?

13 R Hum, hum.

14 Q Alors, est-ce que vous avez répondu à cette  
15 lettre-là?

16 Est-ce qu'il y a une réponse écrite qui  
17 existe, à cette lettre-là?

18 R Non.

19 Q Très bien.

20 Est-ce que vous avez contacté les gens de  
21 la Régie des rentes, et plus spécifiquement,  
22 monsieur Larouche, suite à la réception de  
23 cette lettre-là, pour avoir une discussion,  
24 avec lui, quant au contenu de la lettre?

25 R J'ai contacté monsieur Nadeau.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 6 -

- 1 Q Monsieur Nadeau.
- 2 Et quelle a été votre conversation avec
- 3 monsieur Nadeau, à ce moment-là?
- 4 R Euh... je... je lui ai demandé... je m'excuse,
- 5 je me rappelle plus la date, je peux peut-être
- 6 le retrouver, mais... euh... si le... le marché
- 7 avait été effectivement réalisé.
- 8 Q Très bien.
- 9 Et cette communication-là, c'est une
- 10 communication verbale ou par courriel?
- 11 R Téléphonique, oui.
- 12 Q Téléphonique?
- 13 R Téléphonique.
- 14 Q Très bien.
- 15 R Et il m'a répondu que «oui»....
- 16 Q Il vous a répondu...
- 17 R ... que le marché...
- 18 Q ... que «oui»?
- 19 R ... que le marché avait été passé.
- 20 Q Est-ce que vous avez une idée, là, vague, de la
- 21 période de temps après la réception de cette
- 22 lettre-là, quand vous l'avez fait?
- 23 Est-ce que c'est dans la semaine qui a
- 24 suivi?
- 25 Est-ce que c'est dans les jours qui ont

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 7 -

- 1                   suivi?
- 2       R           Oui, tout d'abord, cette télécopie, je l'ai  
3                   reçue, le trente et un (31) janvier, elle est  
4                   datée du vingt-quatre (24) janvier, mais vous  
5                   voyez le... le libellé du fax, là-haut, en haut  
6                   à gauche...
- 7       Q           Oui.
- 8       R           ... je sais pas si vous avez la copie, c'est le  
9                   trente et un (31) janvier, où j'ai reçu,  
10                  tardivement, en fait.
- 11                  Je... je pourrais retrouver, probablement,  
12                  cette... ç'a été dans les semaines qui ont  
13                  suivi.
- 14       Q           Très bien.
- 15                  Et votre seule question, à ce moment-là,  
16                  à monsieur Nadeau, c'était: est-ce que le  
17                  marché a été conclu avec Microsoft?
- 18       R           Oui.
- 19       Q           Il vous a dit «oui»?
- 20       R           Oui.
- 21       Q           Très bien.
- 22                  Alors, je vais vous demander de vérifier  
23                  vos... vos registres téléphoniques et m'aviser,  
24                  comme engagement numéro 1, de la date à  
25                  laquelle vous avez eu cette discussion-là avec

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 8 -

1 monsieur Nadeau, si c'est possible, bien sûr.  
2 Et, si vous êtes capable de la retracer,  
3 je... je serais... je vous serais reconnaissant  
4 de produire une copie de l'extrait pertinent de  
5 vos registres téléphoniques.  
6 R Oui.  
7 J'aimerais... euh... compléter ma réponse.  
8 Q Bien sûr, monsieur Béraud, je vous écoute.  
9 R J'avais... j'avais fait une proposition, donc,  
10 de fournir un expert...  
11 Q Oui.  
12 R ... pour permettre, à la Régie des rentes, et  
13 on m'avait... euh... monsieur Nadeau, en  
14 concluant la réunion, m'avait... m'avait  
15 indiqué qu'il me donnerait une réponse.  
16 Donc, c'était cette réponse que  
17 j'attendais.  
18 Q Très bien.  
19 R Mais j'avais indiqué, à monsieur Nadeau...  
20 euh... dans mon courriel, déjà... euh...  
21 initial, que nous envisagions peut-être d'aller  
22 en Cour, là.  
23 Q Ça va.  
24 R Donc, c'était, pour moi, cette... ce fax était  
25 un avis de fin de non-recevoir à mes demandes.



Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 9 -

- 1 Q Donc, je veux bien comprendre, là...
- 2 R Et c'est pour ça que j'ai... j'ai demandé à  
3 monsieur Nadeau, le fait d'avoir passé le  
4 marché était... juste vérifier ce point-là.
- 5 Q O.K.
- 6 Alors, je comprends bien que la lettre du  
7 vingt-quatre (24) janvier, là, je comprends que  
8 vous me dites que vous ne l'avez pas  
9 nécessairement reçue le vingt-quatre (24)  
10 janvier, là, mais je l'identifie comme ça, là,  
11 disons...
- 12 R Pas «nécessairement»; précisément, je l'ai  
13 reçue, le trente et un (31).
- 14 Q Très bien.
- 15 Alors, vous comprenez de quelle lettre je  
16 parle, là.
- 17 Vous avez bien compris que cette lettre-là  
18 confirmait, de manière définitive, la décision  
19 de la Régie des rentes, eu égard à l'avis  
20 d'intention?
- 21 R Alors, c'est mon coup de fil qui l'a... qui  
22 l'a... à monsieur Nadeau, qui me l'a confirmé,  
23 c'est pour ça que j'ai... j'ai eu cette  
24 conversation téléphonique.
- 25 Q O.K.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 10 -

1 Et, quand vous avez regardé, là, la  
2 rubrique «**POSITION**», à la page 2 de la  
3 lettre...

4 R Ça me semblait assez clair.

5 Q Ça vous semblait assez clair que la Régie  
6 n'allait pas changer sa décision?

7 R En tout cas, vous... cessait de vouloir  
8 discuter avec nous.

9 Oui.

10 Oui, la réponse est «oui».

11 Q O.K.

12 Merci.

13 Très bien.

14 Alors, je vous renvoie au bas de la page  
15 1 de cette lettre-là.

16 Vous voyez que monsieur Larouche fait, un  
17 peu, un résumé de sa compréhension des  
18 discussions, lors de votre rencontre avec les  
19 représentants de... de la Régie, le dix-sept  
20 (17) janvier, et qu'il... on voit, entre  
21 autres, là, quatre (4) boulets, au bas de la  
22 page 1.

23 Alors, je présume que, puisque vous n'avez  
24 pas répondu à cette lettre-là, vous êtes  
25 d'accord avec son résumé des points qui ont été

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 11 -

1 discutés, lors de la rencontre, et des  
2 conclusions auxquelles les parties en sont  
3 venues?

4 R ...

5 Q Vous pouvez prendre le temps de lire, là,  
6 l'extrait.

7 R ... je... je... je... j'aimerais que vous  
8 reprécisiez votre question.

9 Si je suis d'accord avec...

10 Q Avec plaisir, monsieur Béraud.

11 R ... ces éléments-là?

12 Mais je... je... vous me demandez si je  
13 suis d'accord.

14 À priori, à partir de... du peu  
15 d'informations que j'ai... euh... enfin, je  
16 sais lire, si vous voulez, je comprends les  
17 phrases qui me sont indiquées, je...

18 Q Je comprends, monsieur Béraud, mais ma question  
19 se dirige... peut-être que je devrait être plus  
20 spécifique, et vous m'en excuserez.

21 Vous voyez, au haut de la page 2 de cette  
22 lettre-là, où monsieur Larouche dit, et je  
23 cite:

24 **«Le déploiement du système**  
25 **d'exploitation Linux sur les postes**

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 12 -

1                                   **de travail de la Régie priverait ses**  
2                                   **employés de logiciels avec lesquels**  
3                                   **ils sont familiers.»**

4                                   Vous voyez ça?

5       R                   Oui.

6       Q                   Vous êtes d'accord avec ça?

7       R                   ... je peux... je... je l'ai expliqué, tout à  
8                                   l'heure, à maître Robillard: d'autres solutions  
9                                   pourraient inclure des migrations partielles  
10                                  d'applications, utilisations, pas  
11                                  nécessairement toutes les applications, voire  
12                                  des composants logiciels qui se trouvent, comme  
13                                  on dit dans notre jargon, dans le «back end»,  
14                                  donc, je... non, je peux pas être en accord,  
15                                  forcément, c'est... je vous l'ai dit, c'est...  
16                                  euh... un appel d'offres, avec des  
17                                  spécifications techniques et une réponse qui  
18                                  nous permettrait d'évaluer... euh...

19                                  Et, du reste, la familiarité avec un  
20                                  logiciel ne me paraît pas être une raison  
21                                  suffisante – ne nous paraît pas être une raison  
22                                  suffisante pour justifier l'utilisation de  
23                                  l'article 12.4.

24       Q                   Je comprends ça, monsieur Béraud...

25       R                   Oui.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 13 -

1 Q ... et votre position est très claire là-  
2 dessus, et j'ai... j'ai bien compris vos  
3 positions préalables.

4 Moi, ce que je vous demande de faire, là,  
5 c'est un... c'est un exercice très factuel,  
6 avec moi, je passe à travers les énoncés qui  
7 sont dans la lettre, et je... et je vous  
8 demande de confirmer ou d'infirmer que c'est  
9 effectivement le contenu de la discussion qui  
10 a eu lieu, le dix-sept (17) janvier.

11 La question de savoir si, ça, c'est un  
12 motif valable, en vertu de la loi, je comprends  
13 très bien que vous... vous êtes en désaccord.

14 R La familiarité a été un des arguments de  
15 l'équipe technique, au cours de la réunion.

16 Q Oui.

17 Et vous êtes d'accord...

18 R C'est ce que...

19 Q ... aussi, avec la phrase suivante, qui dit:

20 **«Dans certains cas, il serait**  
21 **impossible de trouver des logiciels**  
22 **dans l'emplacement sous Linux.»?**

23 R C'est un des arguments qui m'a été donné, au  
24 cours de la réunion.

25 Je ne partage... je peux pas porter un

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 14 -

1 jugement sur cet énoncé...

2 Q O.K.

3 Alors...

4 R ... puisqu'il me demande...

5 Q ... vous n'êtes pas sûr que c'est vrai, ça?

6 R Je suis pas sûr que c'est vrai.

7 Q O.K.

8 **M<sup>e</sup> MARC-AURÈLE RACICOT**

9 pour la demande :

10 Mais, mître Renno, ce que vous demandez, vous  
11 demandez, à mon client, de... s'il est d'accord  
12 avec la lettre de monsieur Larouche?

13 **M<sup>e</sup> KARIM RENNO**

14 pour la mise en cause Microsoft :

15 Est-ce que vous faites une objection, maître  
16 Racicot, parce que je ne comprends pas votre  
17 commentaire?

18 Ce que je demande, à votre client:  
19 monsieur Larouche fait un résumé des... des  
20 discussions qui ont eu lieu, dans le cadre de  
21 cette rencontre-là, et des conclusions  
22 auxquelles les parties en sont venues, lors de  
23 cette rencontre-là.

24 **M<sup>e</sup> MARC-AURÈLE RACICOT**

25 pour la demande :

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 15 -

1 Mais c'est...

2 **M<sup>e</sup> KARIM RENNO**

3 pour la mise en cause Microsoft :

4 Moi, ce que je demande, à votre client, c'est  
5 s'il est d'accord que c'est bien les points qui  
6 ont été discutés et les conclusions auxquelles  
7 ils en sont venus, et non pas s'il est  
8 d'accord, en général, avec la position prise.

9 Moi, je veux savoir, lors de la rencontre,  
10 est-ce que c'est vrai que les parties ont  
11 discuté et que les deux (2) parties  
12 s'entendaient pour dire: «Il y a des logiciels  
13 qui ne pourront pas être remplacés par du  
14 Linux», c'est tout, et non pas: est-ce que  
15 c'est vrai, dans l'abstrait, là?

16 Moi, je parle des discussions.

17 Q Alors, monsieur Béraud, vous êtes d'accord que,  
18 lors de la rencontre, les deux (2) parties,  
19 c'est-à-dire Savoir-Faire Linux et la Régie des  
20 rentes se sont entendues que, pour certains  
21 logiciels, il n'y aurait pas de remplacement  
22 possible?

23 R Il y a pas eu d'entente sur ce point de vue.

24 Q Non?

25 R Il y a eu énoncé, de la part de la Régie des

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 16 -

1 rentes...

2 Q Oui.

3 R ... qu'elle considérait que c'était un  
4 problème.

5 Q Hum, hum.

6 R Nous pensons que c'est non pas les logiciels  
7 qui doivent être étudiés comme tels, mais les  
8 besoins fonctionnels, en termes de traitement  
9 de l'information, et que c'est ce point-là qui  
10 doit être... euh... pris en compte: quels sont  
11 les besoins informatiques de la Régie des  
12 rentes, et non pas en termes de logiciels.

13 Par exemple, pour être clair - monsieur  
14 Robillard, vous levez les yeux au ciel! - un  
15 même logiciel peut... euh... peut fournir  
16 plusieurs fonctionnalités, on pourrait très  
17 bien avoir deux (2) logiciels ou trois (3)  
18 logiciels qui vont répondre à ces besoins, on  
19 peut présenter les choses...

20 Donc, c'est les besoins informatiques,  
21 quels sont les besoins, en termes de traitement  
22 de l'information de la Régie des rentes, à un  
23 moment donné?

24 Et, à partir de là, à partir de l'offre  
25 qui existe sur le marché, quelle est la



Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 17 -

1 solution la plus adaptée?

2 Et donc, il y a pas eu entente;  
3 effectivement, il y a eu énoncé, de... de part  
4 de la Régie des rentes, de cet argument-là, qui  
5 nous est pas paru recevable, ni techniquement  
6 ni par rapport à l'utilisation de l'article  
7 12.4.

8 Q Très bien.

9 Prenons la pièce, si vous voulez bien, la  
10 pièce R-3.

11 R ... merci.

12 Q C'est un article que vous avez publié, en  
13 septembre deux mille sept (2007); c'est exact?

14 R Oui.

15 Q Alors, lorsque... lorsque vous faites  
16 référence, dans vos procédures, et je vais vous  
17 dire exactement, là, au paragraphe 10 de vos  
18 procédures, lorsque vous dites:

19 **«Le logiciel libre et l'absence de**  
20 **processus d'appel d'offres a, à**  
21 **quelques reprises, défrayé les**  
22 **manchettes, au Québec, au cours de**  
23 **la dernière année.»**

24 En fait, les «manchettes», c'est vous?

25 R ... euh... vous avez la pièce R-2?

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 18 -

1 Q R-2, oui, c'est un article du Soleil, dans  
2 lequel on vous cite, encore une fois.

3 R Oui.

4 C'est la même problématique.

5 Q Oui.

6 Mais c'est une problématique qui...

7 R Il y a de nombreux... euh... autres... je l'ai  
8 cité, je m'excuse, je... je... c'était pas pour  
9 mettre en avant, cet article de la pièce R-3  
10 est devenu une référence, je dirais, presque  
11 mondiale, puisque ç'a été repris et étudié.

12 Vous savez que même, c'est un texte qui  
13 est étudié en détails à l'Université Laval, par  
14 plusieurs professeurs, et, d'ailleurs, il est  
15 publié sur l'Université Laval, donc, c'est  
16 un... un véritable document de référence, qui  
17 explique le logiciel libre, en général, même  
18 si... euh... il prend, comme exemple, la  
19 situation du Québec.

20 Q Très bien.

21 Je ne suis pas certain que ça répond à ma  
22 question, mais je comprends que vous aviez  
23 besoin de dire ça, mais ma question, c'est:  
24 est-ce qu'il y a - à votre connaissance, là,  
25 puis je vous parle au Québec, là, parce que

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 19 -

- 1 vous me parlez de défrayer les manchettes au  
2 Québec...
- 3 R Oui.
- 4 Q ... est-ce qu'il y a des articles, au Québec,  
5 qui ont été publiés...
- 6 R Oui!
- 7 Q ... qui ne sont pas, soit des articles par vous  
8 ou dont vous êtes la source?
- 9 R Alors, vous avez de nombreux articles, je peux  
10 vous citer... il y a de nombreuses  
11 associations... euh... d'informaticiens qui  
12 traitent de cette question, vous trouverez ça,  
13 essentiellement, sur Internet... euh... je peux  
14 citer l'AFACIL, par exemple, l'Association pour  
15 l'appropriation du logiciel libre, qui est une  
16 association qui s'occupe de ce type de  
17 problématique, qui a écrit de nombreux  
18 documents.
- 19 De nombreuses universités, à l'UQAM, en  
20 particulier, étudient cette question, tant sur  
21 les aspects techniques que... euh...  
22 juridiques.
- 23 Q Mais je ne vous demande pas, monsieur Béraud,  
24 qui étudie la question, là, je vous demande...  
25 vous me dites que ç'a défrayé les manchettes,

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 20 -

1                   cette question-là.

2                   Alors, moi, je vous demande: est-ce que  
3                   vous connaissez d'autres articles, qui ont été  
4                   publiés dans les médias, au sens large, là,  
5                   qui... qui traitent de cette problématique-là,  
6                   dans lesquels vous n'êtes pas la source de  
7                   l'information?

8                   R               ... je... je... je...

9                   Q               Est-ce que vous êtes au courant d'autres  
10                  articles qui ont été publiés dans les journaux  
11                  du Québec, par exemple, sur la problématique,  
12                  à part... à part celui que vous nous présentez,  
13                  en pièce R-2, là, ce que vous appelez la  
14                  «problématique»?

15                 R               Alors, depuis quelques mois, il y en a de  
16                  nombreux.

17                 Q               Oui.

18                  Alors, je vais vous demander, comme  
19                  engagement numéro 2, de me fournir copie de ces  
20                  articles-là, de ces nombreux articles-là,  
21                  auxquels vous faites référence.

22                  Alors, si on revient à R-3, plus  
23                  spécifiquement...

24                 R               Notamment, dans Direction informatique, journal  
25                  La Presse.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 21 -

1 Q Je vais regarder ce que vous allez me  
2 soumettre.

3 O.K.

4 Alors, retournons à R-3, je suis désolé,  
5 parce que ce n'est pas paginé, mais je vais  
6 vous demander de regarder...

7 R Oui.

8 Q ... la troisième, quatrième... sixième page de  
9 la pièce, qui se trouve à être la cinquième  
10 page de votre article, là, c'est-à-dire  
11 l'avant-dernière page, en ne comptant pas la  
12 page, là, qui... qui est la un (1).

13 R Entendu.

14 Q Vous voyez ça?

15 R Oui.

16 Q Et c'est vous qui avez écrit cet article-là;  
17 exact?

18 R Oui.

19 Q O.K.

20 Alors, je vous renvoie, à cette page-là,  
21 au quatrième paragraphe du bas, au paragraphe  
22 qui... qui se lit comme suit:

23 **«Tout cela s'appuie légalement sur**  
24 **une réglementation archaïque, sur**  
25 **les appels d'offres, qui semble**

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 22 -

- 1                                   **autoriser ce genre de procédure.**
- 2       R           Hum, hum.
- 3       Q           **Les tribunaux auront à en juger.**
- 4                                   **Quoi qu'il en soit, de facto, les**
- 5                                   **marchés publics sont fermés aux**
- 6                                   **logiciels libres et personne ne**
- 7                                   **paraît pressé de faire évoluer les**
- 8                                   **choses.»**
- 9                                   Vous vous souvenez d'avoir écrit ça,
- 10                                  monsieur Béraud?
- 11       R           tout à fait.
- 12       Q           Alors, vous étiez d'opinion, à ce moment-là,
- 13                                  que la réglementation permet d'autoriser ces
- 14                                  procédures-là; c'est exact?
- 15       R           ... **«semble».**
- 16       Q           Oui.
- 17                                  C'était votre opinion, à ce moment-là.
- 18                                  Est-ce que c'est toujours votre opinion,
- 19                                  aujourd'hui?
- 20       R           ... je... je... je... je pense que
- 21                                  l'administration publique, au Québec, a une
- 22                                  interprétation qui n'est pas conforme à la...
- 23                                  une pratique qui n'est pas conforme à l'esprit
- 24                                  de la loi.
- 25       Q           Je comprends ça, monsieur Béraud, mais vous ne

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 23 -

1 dîtes pas, ici: «L'interprétation qui est faite  
2 de la réglementation, par l'administration  
3 publique semble permettre... semble autoriser  
4 ce genre de procédure», vous êtes très  
5 catégorique, ici, vous dites:

6 **«... la réglementation archaïque sur**  
7 **les appels d'offres semble autoriser**  
8 **ce genre de procédure.»**

9 R Elle le semble!

10 Q Je comprends que vous essayez de nuancer votre  
11 réponse, là, mais ce n'est pas ce que vous avez  
12 dit!

13 R Ben, le terme «semble» nuance, en soi.

14 Q Oui, oui.

15 Et, pour être franc, vous ajoutez,  
16 ensuite:

17 **«Les tribunaux auront à juger...»**

18 Donc, vous ne portez pas jugement  
19 définitif.

20 Bien, je vous parle de votre opinion à  
21 vous.

22 R Ben, mon opinion est écrite...

23 Q O.K.

24 R ... c'est précisément mon opinion.

25 Q Alors, vous n'avez pas changé d'idée, depuis

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 24 -

1 que vous avez écrit ça, là?  
2 R ... c'est... oui, c'est mon opinion, oui.  
3 Q Très bien.  
4 Et on saute un paragraphe, et je vois,  
5 à... bien, d'abord, le paragraphe suivant:  
6 «**La situation s'avère absurde et**  
7 **ubuesque.**»  
8 J dois vous avouer, candidement, que j'ai  
9 dû prendre un dictionnaire, parce que je ne  
10 connaissais pas le terme «ubuesque».  
11 R Non.  
12 Q Mais, alors, vous vous référez à quoi, quand  
13 vous parlez d'absurdité?  
14 R C'est Ubu roi, il faudrait que vous alliez voir  
15 la pièce!  
16 Euh... à... elle paraît absurde, parce que  
17 les... les avantages de l'utilisation de ce  
18 type de technologie, celle dont nous sommes les  
19 spécialistes, le logiciel libre, est démontré  
20 d'une manière tellement... euh... flagrante et  
21 tellement forte, partout où elle est  
22 utilisée... euh... qu'on ne comprend pas  
23 l'hostilité apparente, en tout cas, la... la...  
24 des... des... des responsables informatiques,  
25 au sein des administrations.



Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 25 -

- 1 Q Très bien.
- 2 Est-ce que vous savez, au niveau mondial?
- 3 R C'est tellement le...
- 4 Q Pardon.
- 5 R ... lorsque quelque chose est tellement avéré,
- 6 tant par de nombreuses expériences et puis par
- 7 un mouvement massif... euh... ailleurs, on ne
- 8 comprend pas qu'il y a même de l'expérience
- 9 significative qui soit réalisée, on a la... on
- 10 a le sentiment, le... le tableau de
- 11 l'utilisation du logiciel libre, au sein du
- 12 gouvernement, est tel... euh... et,
- 13 effectivement, on... qu'on... d'abord, qu'on a
- 14 affaire à l'hostilité... euh... par ce qu'on
- 15 peut ressentir comme de l'hostilité, de la part
- 16 des responsables, et le refus, même, d'étudier
- 17 les choses, donc, de faire, par exemple, des
- 18 études approfondies, sérieuses, pour pouvoir
- 19 vérifier.
- 20 Q Est-ce que...
- 21 R Est-ce que ça...
- 22 Q Est-ce que vous savez quelle est la proportion,
- 23 à travers le monde, de gens qui utilisent les
- 24 logiciels Microsoft, et quelle est la
- 25 proportion de gens qui utilisent...

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 26 -

- 1 R Ce qui m'intéresse, c'est la...
- 2 Q ... le logiciel Linux?
- 3 R ... c'est la tendance.
- 4 Q Ce n'est pas ce que je vous demande, monsieur
- 5 Béraud...
- 6 R Oui, mais...
- 7 Q ... respectueusement, ce qui vous intéresse, ça
- 8 m'intéresserait...
- 9 R Ce qui...
- 10 Q ... certainement, si on avait une discussion,
- 11 vous et moi, mais, pour le processus
- 12 judiciaire, je vais être très franc avec vous,
- 13 je ne suis pas intéressé par la tendance.
- 14 La question que je vous pose, c'est: est-
- 15 ce que vous savez quelle est la part de marché
- 16 de Microsoft, et quelle est la part de marché
- 17 de... de Linux, dans ce type de logiciels, dans
- 18 ce type de systèmes d'exploitation?
- 19 R Je connais la réponse pour les administrations
- 20 publiques du Québec, c'est cent pour cent
- 21 (100 %).
- 22 Q Cent pour cent (100 %).
- 23 Et donnez-moi pour la...
- 24 R Et...
- 25 Q ... au monde, on parle de quoi, à votre

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 27 -

- 1 connaissance?
- 2 R J'ai pas de connaissance, il faudrait  
3 demander...
- 4 Q Est-ce que ce serait plus que quatre-vingt-dix  
5 pour cent (90 %) ?
- 6 R Je... je n'ai pas la réponse.
- 7 Q Non, mais, si je vous disais plus que quatre-  
8 vingt-dix pour cent (90 %), vous... vous  
9 penseriez que c'est raisonnable?
- 10 R Je n'ai pas... je n'ai pas la réponse à votre  
11 question.
- 12 Q O.K.
- 13 Et, si... et, si, effectivement, c'était  
14 plus que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) là,  
15 toutes ces administrations-là, à travers le  
16 monde, et tous les usagers, à travers le monde  
17 partent d'un... d'une prémisse qui est absurde;  
18 c'est exact?
- 19 R Ce qui... euh... moi, m'intéresse, c'est,  
20 actuellement, la tendance.
- 21 Actuellement, la tendance, c'est que,  
22 massivement, je parle de pays, par exemple,  
23 comme la Chine, je parle l'Inde, je parle de  
24 l'Europe, je parle de l'Amérique du Sud, c'est  
25 déjà beaucoup, en termes de population, bien,

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 28 -

1 en tout cas, dans les... dans le domaine des  
2 administrations publiques...

3 Q Hum, hum.

4 R ... euh... les solutions logiciels en libres,  
5 à ma connaissance, et... euh... sont... euh...  
6 très, très, très utilisées.

7 Q Très bien.

8 Alors, je vais vous demander, comme  
9 engagement suivant, de me donner une liste des  
10 administrations publiques qui utilisent  
11 majoritairement du logiciel... ce qu'on  
12 appelle, nous autres le «midsource software».

13 Oui.

14 Et c'est le logiciel Linux, là, ou tout  
15 autre logiciel que vous pensez, qui se qualifie  
16 «midsource software».

17 R Les solutions en logiciels libres.

18 Q Très bien.

19 Alors, qu'elles sont les administrations,  
20 à travers le monde, qui l'utilisent.

21 R Je... je vous signale que j'avais déjà envoyé  
22 un certain nombre de liens, et ça fait partie  
23 des pièces, à monsieur Nadeau...

24 Q Je comprends.

25 R ... euh... vous... où toute une série de...

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 29 -

- 1 Q Alors...
- 2 R ... d'informations de ce type-là sont données.
- 3 Q O.K.
- 4 Alors, vous nous direz combien, là, sur
- 5 les...
- 6 R J'en ai cité, déjà...
- 7 Q Très bien.
- 8 Alors...
- 9 R ... d'ailleurs, elle-même, dans la requête, je
- 10 parle de quatre cent mille (400 000)
- 11 fonctionnaires de l'administration publique qui
- 12 avaient migré, en deux (2) ans...
- 13 Q Oui.
- 14 R ... ce qui montre la tendance massive.
- 15 Q Ça, c'est en France.
- 16 Alors, vous nous direz, sur les deux cent
- 17 soixante quelque cas, à travers le monde,
- 18 combien il y en a qui utilisent majoritairement
- 19 le logiciel Linux.
- 20 Et je comprends, de votre réponse
- 21 préalable, que tous ceux qui ne le font pas
- 22 procèdent sous un procédé absurde.
- 23 Alors, je comprends donc que, pour vous,
- 24 ne pas utiliser le logiciel libre, c'est une
- 25 absurdité; c'est exact?

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 30 -

- 1 R Je... je...
- 2 Q Maître Racicot...
- 3 R Non, je...
- 4 Q ... ne soufflez pas de réponse à votre témoin,  
5 c'est tout à fait inapproprié, pour vous, de  
6 parler après que je pose des questions.
- 7 R Si... si mon avocat souhaite me...
- 8 Q En fait, non, maître...
- 9 R ... me dire des choses.
- 10 Q ... monsieur Béraud, votre avocat ne peut pas  
11 vous parler pendant que je vous pose des  
12 questions.
- 13 R O.K.
- 14 Q Mais vous pouvez répondre à la question.
- 15 R J'ai... j'ai... j'ai pas dit que c'était la  
16 non-utilisation de logiciels libres qui était  
17 une absurdité, c'était l'absence d'évaluation  
18 de ce type de solution.
- 19 Q Très bien.
- 20 Alors, on a discuté, tantôt, de... de  
21 vos... des... des réalisations de Savoir-Faire  
22 Linux, en termes de migration, là, de... de  
23 postes qui utilisaient de la technologie  
24 Microsoft à des postes qui utilisaient des  
25 logiciels libres.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 31 -

1                   Je vous demanderais, comme engagement, de  
2 me fournir les trois (3) plus gros projets, en  
3 termes de nombre de postes, qui ont été  
4 réalisés, par Savoir-Faire Linux, en date  
5 d'aujourd'hui, de migration de logiciels  
6 Microsoft aux logiciels libres, et, pour être  
7 très clair, là, je veux les postes qui ont été  
8 effectivement migrés, par Savoir-Faire Linux,  
9 et non pas, là, les postes qui auraient pu être  
10 migrés, subséquemment, par le client, là, après  
11 qu'il ait reçu de la formation.

12                   Alors, je vais vous demander ça comme  
13 engagement.

14                   J'aimerais que l'on regarde...

15 R                Sur ce point...

16 Q                Oui.

17 R                Je peux prendre la parole?

18                   Je... je voulais quand même indiquer,  
19 d'abord, qu'on va vous fournir cette liste...

20 Q                Oui.

21 R                ... et que... euh... dans le cadre d'un... le  
22 processus d'un appel d'offres, une compagnie  
23 peut très bien s'allier avec d'autres, qui est  
24 spécialisée dans tel ou tel domaine, et  
25 répondre conjointement ou s'assurer, sous la

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 32 -

1 forme de sous-traitance, une fonctionnalité ou  
2 une spécialité qu'elle n'a pas... euh... peut  
3 être adéquatement adressée, dans le cadre d'un  
4 appel d'offres.

5 Et nous avons établi des liens commerciaux  
6 et de partenariat, avec des nombreuses  
7 compagnies spécialisées dans les domaines  
8 très... très pointus, qui nous permettraient...  
9 euh... d'assurer ce type de mandat, notamment,  
10 la migration de postes.

11 Je pense, notamment, au niveau des  
12 entreprises, qui se sont spécialisées dans  
13 d'autres lieux, sur ce type de mandat.

14 Q Vous avez terminé, monsieur Béraud?

15 R Oui.

16 Q Merci!

17 Alors, si je regarde la pièce... bien,  
18 d'abord, votre courriel, du sept (7) janvier,  
19 qui est - je vais vous donner le numéro de  
20 pièce, là, je suis désolé - R-12 - R-10, je  
21 crois... oui, R-10; R-10, qui est votre  
22 courriel du sept (7) janvier deux mille huit  
23 (2008), qui est envoyé, à vingt-trois heures  
24 cinquante et une (23 h 51), je vois que vous  
25 êtes un oiseau de nuit, comme moi, d'ailleurs,



Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 33 -

1 je vous en félicite!

2 Alors, je regarde, à votre point B-1, vous  
3 faites l'affirmation suivante:

4 **«Il existe des fournisseurs et des**  
5 **logiciels informatiques autres qui**  
6 **répondent à la totalité des besoins**  
7 **fonctionnels exprimés par la Régie.**  
8 **Ce point sera développé plus bas, à**  
9 **la partie D, à...»**

10 Je n'ai peut-être pas bien compris votre  
11 partie D, là, mais je... je vous demanderais de  
12 me dire qui sont les fournisseurs, à votre  
13 connaissance, qui répondent à la totalité des  
14 besoins fonctionnels exprimés par la Régie?

15 R Alors, c'est... c'est une réponse... c'est une  
16 réponse... euh... qui... qui se fait, à partir  
17 des éléments qui nous sont donnés.

18 Je vous rappelle que, au moment où j'écris  
19 ce... ce courriel, je n'ai pas... j'ai pas eu  
20 de documents, puis j'en aurai pas, décrivant  
21 les besoins complets de la... de la...  
22 spécifiques.

23 Q Non.

24 R C'est à partir des trois (3) éléments qui me  
25 sont donnés, c'était à l'achat d'une plateforme

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 34 -

1 de système d'exploitation, l'achat d'une suite  
2 bureautique et la... l'achat de licences Visio.  
3 Q Oui.  
4 R Il y a peut-être d'autres applications qui sont  
5 en jeu, mais, à partir de ces trois (3)  
6 éléments, c'est à partir de ces... des seuls  
7 éléments que j'ai à ma disposition que j'ai  
8 écrit ce courriel.  
9 Q Oui.  
10 R D'accord.  
11 Donc, c'est sur ces trois (3) points que  
12 je répons.  
13 Q Très bien.  
14 R On est...  
15 Q Mais qui sont ces fournisseurs-là?  
16 R Je... je pense que Savoir-Faire Linux aurait pu  
17 répondre...  
18 Q Ça, j'avais compris...  
19 R ... à ces besoins-là.  
20 Q ... que, préalablement, vous aviez dit ça.  
21 Ça, ça va.  
22 R Donc...  
23 Q Qui sont les autres fournisseurs qui auraient  
24 pu répondre à ces points-là?  
25 R Il y a d'autres compagnies de... qui

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 35 -

- 1 fournissent les mêmes types de services que  
2 nous, au Québec, notamment, mais pas seulement  
3 au Québec, mais... euh....
- 4 Q O.K.
- 5 Mais, c'est-à-dire, qui...
- 6 R ... au Canada.
- 7 Q ... monsieur Béraud?
- 8 R Vous voulez que je cite...
- 9 Q Vous êtes très général dans votre réponse.
- 10 R Vous voulez que je cite mes concurrents?
- 11 Q Oui.
- 12 Oui, oui.
- 13 Je veux savoir qui sont les compagnies?
- 14 R Écoutez: je les connais pas tous...
- 15 Q Je comprends.
- 16 R ... mais il y en a qui s'affichent comme étant  
17 spécialisés dans le logiciel libre, il y en a  
18 qui s'affichent autrement, mais qui ont des...  
19 des ressources et des compétences tout à fait  
20 suffisantes pour adresser ce... euh... je pense  
21 aux grosses firmes de consultation... euh... au  
22 Québec, qui ont des équipes tout à fait  
23 efficaces dans... dans ce domaine-là, mais je  
24 peux, évidemment, pas parler pour eux... euh...
- 25 Q C'est-à-dire, qui, monsieur Béraud?

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 36 -

1 R Eh bien, je pense à, par exemple, une firme qui  
2 s'appelle Infoglobe TCLL, qui est une des  
3 firmes spécialisées dans le logiciel libre au  
4 Québec, comme... à peu près semblable à la  
5 nôtre.

6 Q O.K.

7 R Je pense à Révolution Linux, qui est une firme  
8 qui offre à peu près le même type de services,  
9 qui... que... que les nôtres.

10 Je sais que la compagnie DMR, par exemple,  
11 a constitué une équipe spécialisée dans le  
12 logiciel libre.

13 Euh... est-ce qu'il y a... est-ce qu'elle  
14 serait à même de le faire?

15 Je connais pas le détail de leur équipe,  
16 est-ce qu'ils ont toute l'expertise requise  
17 pour ça?

18 Euh...

19 Et il y en a probablement beaucoup  
20 d'autres que je ne connais pas.

21 Q O.K.

22 R Je sais aussi que CGI, par exemple, a une  
23 équipe, aussi, très efficace... euh... de  
24 spécialistes très aguerris dans les  
25 technologies... euh... libres. Là aussi, je

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 37 -

1           connais pas le détail du tout, je veux pas  
2           parler pour eux, là, c'est pas... euh...  
3       Q       Donc, les seuls fournisseurs qui pouvaient  
4           faire ça, que, vous connaissez, c'est... ce  
5           sont tous des fournisseurs de logiciels libres?  
6       R       Non, je... je viens d'en citer deux (2) autres  
7           qui sont pas particulièrement spécialisés, mais  
8           qui ont des équipes... ben... euh... je... et  
9           il y en a...  
10      Q       Mais est-ce...  
11      R       ... probablement d'autres, hein, je...je...  
12      Q       Très bien.  
13      R       ... une troisième... Invers, une troisième  
14           compagnie qui - Invers, I-N-V-E-R-S - eux, là  
15           aussi, je... parce qu'ils sont connus sur le  
16           marché, hein, ils ont... ils offrent des... ils  
17           ont... euh... ils offrent des services...  
18           euh...  
19           Et... euh... enfin, je... il y en a  
20           d'autres qui me viennent à l'esprit, mais... il  
21           y a des dizaines et dizaines de compagnies,  
22           maintenant, au Québec, et... euh... et,  
23           d'ailleurs, ailleurs au Canada, qui fournissent  
24           ce type de services et la plupart, je crois, la  
25           plupart, ce serait à vérifier, je... seraient

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 38 -

- 1                   intéressées, soit à répondre en partie ou en  
2                   totalité à ce type de besoins.
- 3       Q           Alors, il y en a... alors, vous seriez d'accord  
4                   de dire, avec moi, qu'il y a un grand nombre de  
5                   fournisseurs, selon vous, qui auraient pu  
6                   répondre à ces spécifications?
- 7       R           Ça dépend ce que vous mettez «grand», mais oui.
- 8       Q           Il y en a une dizaine, au moins?
- 9       R           Oui, je pense.
- 10      Q           Très bien.
- 11                   Et est-ce que vous savez pourquoi il n'y  
12                   a aucun de ces fournisseurs-là qui semblent  
13                   prendre...
- 14      R           Excusez-moi...
- 15      Q           ... avoir une...
- 16      R           ... j'ai... j'ai oublié une très importante...
- 17      Q           Oui.
- 18      R           ... c'est la compagnie Novel...
- 19      Q           Novel.
- 20                   Très bien.
- 21      R           ... qui offre des solutions, alors, qui est une  
22                   firme de niveau international et qui est  
23                   particulièrement spécialisée dans le logiciel  
24                   libre, qui a passé un accord avec la compagnie  
25                   Microsoft pour permettre d'assurer la

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 39 -

1                   compatibilité, notamment au niveau des  
2 documents et des... et des... euh... et des  
3 macros spécifiques... euh... aux suites Office,  
4 et qui permet de répondre au... euh...  
5 adéquatement... et, notamment, spécialisée dans  
6 les suites bureautiques et Desktop.

7                   Q           O.K.

8                   R           Donc, il y a des solutions extrêmement  
9 reconnues et déployés dans de nombreuses, là  
10 aussi, administrations.

11                  Q           Et est-ce que vous êtes au courant pourquoi il  
12 n'y a aucune de ces compagnies-là, à part la  
13 vôtre, qui semble avoir un problème avec le  
14 processus qui a été suivi dans...

15                  R           Eh bien, pour quelques-uns, je peux vous dire,  
16 j'ai reçu des... je... je sais que beaucoup  
17 de... une partie d'entre elles me soutiennent  
18 dans cette démarche.

19                  Q           Hum, hum.

20                               Alors, je vous repose ma question: est-ce  
21 que vous savez pourquoi il n'y en a aucune  
22 d'entre elles qui semble avoir un problème avec  
23 la procédure qui est suivie?

24                  R           Il me semble que beaucoup d'entre elles  
25 semblent avoir des problèmes avec cette

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 40 -

- 1                   procédure et se posent de sérieuses questions.
- 2           Q           Oui.
- 3           R           Et c'est pas facile, quand on est un
- 4                   entrepreneur, on a d'autres choses à faire que
- 5                   de passer son temps à la Cour pour défendre ses
- 6                   droits, on préfère travailler, on préfère...
- 7                   euh... produire, et c'est toujours un choix
- 8                   difficile à faire... euh... que de... que
- 9                   d'aller en Cour, et ça coûte de l'argent.
- 10          Q           Très bien.
- 11                   Mais, vous, vous...
- 12          R           Mais... mais...
- 13          Q           ... sembliez déjà...
- 14          R           Mais je peux... je peux vous confirmer que de
- 15                   nombreuses - enfin, «nombreuses», là aussi -
- 16                   que plusieurs de mes confrères me... m'ont...
- 17                   m'ont apporté leur soutien verbal, en tout cas,
- 18                   et, même, peut-être que ça ira plus loin,
- 19                   prochainement.
- 20          Q           Très bien.
- 21                   Vous parlez, dans votre procédure, du fait
- 22                   que vous avez déjà plusieurs contrats avec
- 23                   l'administration publique québécoise?
- 24          R           Oui.
- 25                   Excusez-moi, vous pouvez me...



Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 41 -

- 1 Q Oui.  
2 Numéro 4...  
3 R Oui.  
4 Q ... paragraphe 4.  
5 R ...  
6 Q Alors, je vous demanderais, comme engagement,  
7 de me fournir la liste complète des  
8 organisations gouvernementales provinciales  
9 avec qui vous avez des ententes et une  
10 description de ce que vous faites pour ces  
11 organismes gouvernementaux provinciaux.  
12 **M<sup>e</sup> CLAUDE JEAN**  
13 pour la mise en cause Fourniture:  
14 Ministères ou organismes.  
15 **M<sup>e</sup> KARIM RENNO**  
16 pour la mise en cause Microsoft :  
17 Oui.  
18 Ministères ou organismes, pour qu'on soit  
19 clairs, là, le mot «organisations», je veux  
20 qu'il soit le plus large possible.  
21 **LE TÉMOIN :**  
22 R Je peux répondre, dès maintenant?  
23 Q Non, je veux vous demander par écrit, parce que  
24 je vais avoir...  
25 R D'accord.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 42 -

- 1 Q ... besoin de... de... je suis certain que vous  
2 pouvez me répondre, je veux juste avoir quelque  
3 chose de... d'exhaustif, sur lequel vous avez  
4 eu le temps de réfléchir.
- 5 R Hum, hum.
- 6 Q Est-ce que, dans le marché en général, tous les  
7 utilisateurs, et non pas seulement les  
8 utilisateurs gouvernementaux, là, si on parle  
9 des utilisateurs corporatifs, au Québec, est-ce  
10 que vous connaissez la... la part de marché qui  
11 est occupée par Microsoft et celle qui est  
12 occupée par Linux ou le logiciel libre en  
13 général?
- 14 R Oui, mais... euh... je...
- 15 Q Mais je ne veux pas de «mais», monsieur Béraud,  
16 je vous demande si vous connaissez...
- 17 R Je vais, je...
- 18 Q ... la part de marché...
- 19 R Mais c'est une question qui... qui n'a pas de  
20 sens, puisque le logiciel libre est gratuit,  
21 donc...
- 22 Q Vous...
- 23 R ... vous voulez comparer quelque chose de  
24 gratuit avec quelque chose de payant.
- 25 Q Mais, monsieur Béraud...

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 43 -

1 R Alors, monsieur Renno, il faut... il faut...  
2 vous me posez des questions précises...  
3 Q Monsieur Béraud, si...  
4 R ... comparer...  
5 Q ... si mes questions...  
6 R ... ce ne sont pas des produits...  
7 Q ... ne sont pas précises... monsieur Béraud...  
8 R Non, non, mais...  
9 Q ... ce n'est pas une discussion avec vous que  
10 je veux avoir...  
11 R Non, mais je...  
12 Q ... si mes questions ne sont pas précises ou  
13 sont...  
14 R Voilà!  
15 Q ... sont ridicules ou insensées...  
16 R Elles sont insensées.  
17 Q ... votre procureur... votre procureur amènera  
18 la question devant un juge, et un juge décidera  
19 si mes questions sont, effectivement,  
20 insensées.  
21 Votre procureur, pour l'instant, n'oppose  
22 aucune objection à la question qui est devant  
23 vous, alors, je vous repose la question.  
24 Si le logiciel libre est gratuit, il  
25 devrait avoir un pourcentage de pénétration,

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 44 -

1 dans le marché, qui est...  
2 R Vous me parlez...  
3 Q ... faramineux.  
4 Alors, moi, je vous demande...  
5 R Oui.  
6 Q ... est-ce que vous savez ou pas quel est le  
7 pourcentage...  
8 R Le...  
9 Q ... d'utilisation des logiciels libres dans la  
10 communauté corporative, en général, au Québec,  
11 versus celle de Microsoft?  
12 R Donc, c'est le pourcentage d'utilisation?  
13 Q Oui.  
14 R Donc, il s'agit plus de marché, en termes  
15 financiers, hein, c'est important, parce que...  
16 Q On reviendra à cette question-là ensuite...  
17 R Oui.  
18 Q ... ça va être ma prochaine question.  
19 R Oui, mais le logiciel libre n'étant pas un  
20 produit, on peut pas parler de marché, donc,  
21 votre question, telle que vous me la posez, à  
22 moins que c'est... on parle bien en termes  
23 d'utilisation et de nombre de postes et  
24 d'infrastructures... euh... elle n'a pas de  
25 sens.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 45 -

1 Q Monsieur Béraud, commençons par la question que  
2 je vous ai posée, si vous n'êtes pas capable de  
3 répondre, répondez ça.

4 R Mais je peux répondre.  
5 Je peux répondre...

6 Q Je vous écoute.

7 R ... à une question.

8 Donc... à ma connaissance, il n'y a de  
9 réponse que d'un point de vue sectoriel, on  
10 peut pas avoir, globalement - à ma  
11 connaissance, mais peut-être que je me trompe,  
12 il n'y a pas d'étude globale, sur le Québec,  
13 qui permet de... d'apporter une réponse en  
14 termes d'utilisation.

15 Ce qu'on peut voir, c'est quand... sur...  
16 euh... par exemple, toute l'économie de  
17 l'Internet, et l'Internet, les infrastructures  
18 Internet, la présence des logiciels libres est  
19 omniprésente.

20 Q Hum, hum.

21 Et ce qui n'est pas Internet?

22 R Alors, vous avez... je... je... vous avez  
23 d'autres... ben, si vous voulez, moi, je vous  
24 parle en termes de secteurs, donc, pas  
25 d'activités ou de marché financier.

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 46 -

- 1 Q Laissez-moi poser ma question autrement.
- 2 R Oui, s'il vous plaît.
- 3 Q Parmi les grandes entreprises québécoises, à  
4 votre connaissance, quel est le pourcentage  
5 d'entre elles qui utilisent, de manière  
6 prédominante, le logiciel libre?
- 7 R Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des grosses  
8 entreprises, et même, je... on pourrait  
9 probablement aller plus loin, utilisent des  
10 logiciels libres.
- 11 Q De manière prédominante?
- 12 R Je peux... je parle de Bell, je parle de Hydro-  
13 Québec, qui vient de gagner un gros appel  
14 d'offres... enfin, qui vient de faire affaire  
15 avec la compagnie Novel pour la migration de  
16 ses infrastructures sous Linux, toutes les  
17 grosses compagnies et organismes au Québec ont,  
18 quelque part, utilisent du Linux.
- 19 Q O.K.  
20 Mais ma question, c'est de manière  
21 prédominante, dans leur entreprise?
- 22 R Je...
- 23 Q Je ne veux pas savoir s'ils ont un (1)  
24 logiciel, dans toute leur infrastructure, je  
25 veux savoir...

Le 16 mai 2008

200-17-009506-080

CYRILLE BÉRAUD  
Mise en cause Microsoft  
Int. (M<sup>e</sup> Renno)

- 47 -

1 R Maître Renno, ma réponse est: je ne sais pas.

2 Q Vous ne le savez pas.

3 Très bien.

4 Alors, sous réserve de la communication  
5 des engagements, je vais suspendre  
6 l'interrogatoire de monsieur Béraud.

7 Merci, monsieur Béraud!

8

9

10

\* \* \* \* \*

11

- ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN -

12

\* \* \* \* \*

13

Je soussigné, ROGER BÉDARD, sténotypiste  
14 officiel, certifie sous mon serment d'office  
15 que la preuve qui précède est la transcription  
16 exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

17

18

19

-----  
ROGER BÉDARD, s.o.

20

21

22

23

24

25